

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 juin 2010

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Attention : le Grand Conseil débute ses travaux à 10h30.

Les points 3 à 6 seront traités dès 14h00.

Passation des pouvoirs à 16h30.

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
	1.	<p>Communications</p> <p>M. le Président rappelle aux membres du Bureau qu'ils devront valider la liste des commissions nommées en cours de séance par voie de circulation. Il lit en outre la lettre de démission de Mme la députée Claudine Wyssa de la Commission thématique des pétitions. Il communique également les démissions des postes de juges suppléants au Tribunal cantonal de Mme Yasmina Bendani et de M. Richard Oulevey. Il fait part ensuite de la lettre de démission de M. le député André Delacour à compter d'aujourd'hui et lui rend hommage pour son engagement au sein des organes du Grand Conseil. M. le Président lit aussi la lettre de démission de M. le député Olivier Gfeller et lui rend hommage en détaillant les charges qu'il a assumées durant son mandat parlementaire. Il donne enfin connaissance de la démission de Mme la députée Nicole Jufer Tissot et lui rend hommage pour son engagement parlementaire et les fonctions qu'elle a assumées au sein des organes du Grand Conseil depuis 2002. A 16h30, la passation des pouvoirs entre les Présidents sortant et nouvellement élu a lieu.</p>			
	2.	<p>Dépôts</p> <p>Interpellations: Philippe Martinet, Alexis Bally, Philippe Ducommun;</p> <p>Motion: Nurria Gorrite et consorts;</p> <p>Postulat: Florence Golaz et consorts;</p> <p>Pétition: pour le sauvetage de la Ferme de la Prise Zacharie, à Concise;</p> <p>Simple question: Isabelle Chevalley.</p>			

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 juin 2010

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	3.	(GC 133) Election du (de la) Président(e) du Grand Conseil 2010 – 2011 Election du (de la) Président(e) du Grand Conseil 2010-2011: Bulletins délivrés: 129; Bulletins rentrés: 128; Bulletins nuls: 0; Bulletins valables: 128; Majorité absolue: 65; Bulletins blancs: 15; Voix éparses: 5. Est élue Mme Claudine Wyssa avec 108 voix.	GC		
TRAITE	4.	(GC 134) Election du (de la) premier(ière) Vice-Président(e) 2010 -2011 Election du (de la) premier(ière) Vice-Président(e) du Grand Conseil 2010-2011: Bulletins délivrés: 137; Bulletins rentrés: 137; Bulletins nuls: 0; Bulletins valables: 137; Majorité absolue: 69; Bulletins blancs: 18; Voix éparses: 9. Est élu M. Jean-Robert Yersin avec 110 voix.	GC		
TRAITE	5.	(GC 135) Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) 2010 - 2011 Election du (de la) deuxième Vice-Président(e) du Grand Conseil 2010-2011: Bulletins délivrés: 129; Bulletins rentrés: 127; Bulletins nuls: 2; Bulletins valables: 125; Majorité absolue: 63; Bulletins blancs: 18; Voix éparses: 44. Est élu M. Philippe Martinet avec 63 voix.	GC		

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 juin 2010

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
TRAITE	6.	(GC 136) Election de d'un membre du Bureau, en remplacement de M. Laurent Chappuis, démissionnaire Election d'un-e membre du Bureau du Grand Conseil 2010-2011: Bulletins délivrés: 131; Bulletins rentrés: 124; Bulletins nuls: 3; Bulletins valables: 121; Majorité absolue: 61; Bulletins blancs: 35; Voix éparses: 10. Est élu M. Jacques Nicolet avec 76 voix.	GC		
RENV-CE	7.	(10_INT_403) Interpellation Jean-François Cachin et consorts - Une nouvelle affaire SIEF à l'Etat de Vaud ? (Ne souhaite pas développer)	DFJC		
RENV-CE	8.	(10_INT_404) Interpellation Olivier Epars sur la contamination de la haute Venoge, voire d'autres rivières vaudoises (Ne souhaite pas développer)	DSE		
OA+M	9.	(300) Préavis du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur l'initiative législative de la commission thématique des affaires judiciaires visant à modifier l'art.94 al.2 LPA, recours à l'encontre des décisions sur mesures provisionnelles et sur effet suspensif (Suite des débats)(1er débat) Il est procédé au vote d'entrée en matière sur le texte de l'initiative. Pour ce faire, sont opposés le texte actuel de l'art. 94 LPA-VD (non) et l'initiative législative de la Commission thématique des affaires judiciaires (oui). Par 67 oui, 38 non et 17 abstentions, le texte de l'initiative est préféré. Un amdt Courdesse est présenté à l'art. 94 al. 2 LPA et est accepté à la majorité, avec 3 abstentions. L'art. 94 LPA-VD amendé est accepté par 83 oui, 25 non et 13 abstentions. Fin du 1er débat. Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 89 oui, 28 non et 7 abstentions (majorité des deux tiers requise). (2ème débat) : art. 94 LPA est accepté sans discussion. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de loi est adopté par 78 oui, 23 non et 19 abstentions.	DINT.	Haldy J.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 juin 2010

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA+M	10.	<p>(286) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'ouvrage de CHF 52'570'000 destiné à financer l'agrandissement du Centre d'enseignement postobligatoire de Nyon(1er débat)</p> <p>(1er débat) : entrée en matière sur le projet de décret est acceptée à la majorité, avec quelques abstentions. Art. 1 accepté sans discussion. Art. 1bis nouveau : amdt com est accepté à la majorité, avec deux abstentions. Art. 2 du projet de décret est accepté. Fin du 1er débat.</p> <p>Une demande de 2ème débat immédiat est présentée et est acceptée par 104 oui et 7 abstentions (majorité des deux tiers requise).</p> <p>(2ème débat) : art. 1, 1bis et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 108 oui, soit à l'unanimité.</p>	DFJC.	Ruey-Ray E.	
TRAITE	11.	<p>(GC 137) Demandes de grâce de E.O.F. – E.S. – V.M. – E.M.</p> <p>Bulletins délivrés : 127; bulletins rentrés : 127; bulletins nuls : 0; bulletins valables : 127; bulletins blancs : 1; majorité absolue : 64.</p> <p>Les conclusions du rapport de la commission sont adoptées. La demande de grâce de E.O.F est refusée par 110 voix; celle de E.S. est acceptée par 77 voix; celle de V.M. est refusée par 120 voix et enfin celle de E.M. est acceptée par 68 voix.</p>			
OA	12.	<p>(303) Exposé des motifs et projet de décret accordant un crédit d'étude de CHF 13'870'000.- pour le concours, les études préliminaires, le projet et la mise en soumission de la construction du nouveau Musée cantonal des Beaux-Arts, ainsi que le concours d'idées pour le pôle muséal et culturel sur le site «Halle CFF aux locomotives » à Lausanne.(2ème débat)</p> <p>(2ème débat) : art. 1 et 2 du projet de décret sont acceptés. Fin du 2ème débat. En vote final, le projet de décret est adopté par 102 oui, 3 non et 8 abstentions.</p>	DFJC.	Surer J.M.	

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 juin 2010

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
OA	13.	(GC 108) Réponse complémentaire du Conseil d'Etat à la 1ère observation de la Commission des finances - Comptes 2008 Comptes 2008 : 2ème réponse à la 1ère observation : conclusions de la Commission des finances sont acceptées à l'unanimité.	DFIRE	Grognuz F.	
OA	14.	(GC 131) Rapport de la Commission des finances chargée de contrôler les comptes de l'Etat de Vaud pour l'année 2009 Après une discussion générale sur le compte de fonctionnement de l'année 2009, la discussion est ouverte sur le compte de fonctionnement de chaque Département ainsi que de l'OJV et du SGC dans l'ordre suivant : DES-DFJC-DINT-DSAS-DEC-DINF-DFIRE-OJV-SGC. La discussion sur le compte d'investissement de l'année 2009 n'est pas utilisée. En votation finale, les comptes de fonctionnement et d'investissement de l'année 2009 sont acceptés par 87 oui, 2 non et 21 abstentions.		Grognuz F.	
TRAITE	15.	(09_INT_270) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Christine Chevalley au sujet de la mise en place par le Canton d'un protocole précis pour la surveillance des personnes à risque en période de canicule, oh la la, che calor	DSAS.		
RENV-COM	16.	(10_POS_196) Postulat Philippe Ducommun et consorts - A quand le retour aux 120 kilomètres à l'heure pour le contournement autoroutier de Lausanne (Ne souhaite pas développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures) La prise en considération immédiate du postulat et son renvoi au CE (non), opposée au renvoi à l'examen d'une commission (oui), sont refusés par 89 oui, 29 non et 3 abstentions. Vingt députés au moins ayant soutenu sa prise en considération, il est renvoyé à l'examen d'une commission.	DINF		

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 juin 2010

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-CE	17.	(10_POS_197) Postulat Stéphane Montangero et consorts concernant l'interdiction de vente de tabac aux mineurs - pour un véritable plan d'action qui permette l'application des sanctions en plus des mesures de prévention (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures) Le renvoi du postulat au CE (non), opposé au renvoi à l'examen d'une commission (oui), est accepté par 32 oui, 81 non et 0 abstention. La prise en considération immédiate du postulat est, quant à elle, acceptée par 64 oui, 56 non et 2 abstentions.	DEC, DSAS		
RENV-T	18.	(10_POS_198) Postulat Philippe Ducommun et consorts concernant la défibrillation rapide et la mise en place d'un réseau de premiers répondants (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)	DSAS		24/08/2010
RENV-T	19.	(10_POS_199) Postulat Michele Mossi et consorts demandant la définition d'une vision de développement du noeud intermodal centré autour de la gare ferroviaire de Lausanne (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)	DINF		24/08/2010
RENV-T	20.	(10_POS_200) Postulat Jean-Robert Yersin et consorts demandant un rapport en matière de planification des constructions scolaires de l'enseignement postobligatoire (Souhaite développer et demande le renvoi au Conseil d'Etat avec plus de 20 signatures)	DFJC, DINF		24/08/2010
RENV-T	21.	(10_POS_201) Postulat Maximilien Bernhard et consorts au nom du groupe AdC demandant au Conseil d'Etat de transformer la Cour des comptes en une instance inter-cantonale (Souhaite développer et demande le renvoi en comm. avec plus de 20 signatures)	DFIRE		24/08/2010
RENV-T	22.	(09_PET_039) Pétition de Mme Koella Naouali "Droit de vote au niveau communal"	DINT	Marendaz A.	24/08/2010
RENV-T	23.	(10_PET_049) Pétition en faveur de la naturalisation des papas et mamans des petits Suisses et Suissesses, dès la naissance de leur(s) enfant(s)	DINT	Marendaz A.	24/08/2010
RENV-T	24.	(10_PET_050) Pétition Annie Lafortune et consorts au sujet de son renvoi	DINT	Chevalley C.	24/08/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 juin 2010

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	25.	(09_MOT_090) Motion Michele Mossi et consorts demandant une modification de la Loi sur l'exercice des droits politiques (LEDP) pour permettre aux formations politiques de tous les parlementaires cantonaux et fédéraux vaudois de transmettre leurs recommandations de vote	DINT	Cachin J.F. (Majorité), Labouchère C. (Minorité)	24/08/2010
RENV-T	26.	(183) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud et consorts - Interdiction de travailler pour les requérantes et requérants d'asile déboutés : une solution à trouver.	DINT.	Décosterd A. (Majorité), Sordet J.M. (Minorité)	24/08/2010
RENV-T	27.	(231) Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur le postulat Sandrine Bavaud et consorts pour que le canton mette fin à l'isolement, voire à l'exploitation, des femmes sans-papiers travaillant dans l'économie domestique	DINT	Jaquet-Berger C. (Majorité), Grobéty P. (Minorité)	24/08/2010
RENV-T	28.	(09_INT_318) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Stéphane Montangero demandant si les accords de Dublin obligent à renvoyer les requérants d'asile en pyjama et où est le respect des droits humains sur vol vaudois	DINT.		24/08/2010
RENV-T	29.	(09_INT_304) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Philippe Martinet au nom du Groupe des Verts concernant le renvoi manu militari d'un requérant d'asile mineur non accompagné	DINT.		24/08/2010
RENV-T	30.	(10_MOT_092) Motion Jean Christophe Schwaab et consorts intitulée Le vote électronique est dangereux pour la démocratie - Arrêtons les frais	DINT	Grandjean P. (Majorité), Vuillemin P. (Minorité)	24/08/2010
RENV-T	31.	(09_INT_321) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Florence Golaz et consorts concernant les étrangers élus au niveau communal et demandant si ce sont des citoyens de 2e catégorie	DINT.		24/08/2010

Séance du Grand Conseil

Mardi 29 juin 2010

de 10 h.30 à 17 h.00

Procès-Verbal

OA = objet adopté sans modification

OA+M = objet adopté avec modification

RET = objet retiré

REF = objet refusé

REF-EM = objet refusé à l'entrée en matière

TRAITE = objet traité

RENV-T = objet renvoyé par manque de temps

RENV-C = objet renvoyé pour complément d'information

RENV-SD = objet renvoyé suite débat

RENV-COM = objet renvoyé en commission

RENV-CE = objet renvoyé au Conseil d'Etat

Décision	N°		Dépt.	Rapporteurs maj. + min.	Date de renvoi
RENV-T	32.	(09_INT_320) Réponse du Conseil d'Etat à l'interpellation Roger Saugy demandant au Conseil d'Etat s'il entend chercher de nouvelles solutions permettant de réduire l'impunité de certaine catégorie d'usagers des transports publics voyageant sans titre de transports, car, si ces six cents sanctions sont sans suites, les personnes à l'aide d'urgence ne croiront pas à leur assujettissement au système judiciaire suisse	DINT.		24/08/2010

Le (La) président-e :

Le (La) secrétaire :